

Licenciement, menaces d'exclusion... Non aux sanctions pour faits de grève

Suite au conflit de mai et juin sur des bureaux des Hauts-de-Seine, la direction a décidé de passer trois militants SUD en conseil de discipline. Le 12 juillet, la direction demandait à l'inspection du travail l'autorisation de licencier Gaël. Bertrand et Yann, mardi 31 août, risquent un et deux ans d'exclusion. La fédération SUD exige l'abandon de toutes les sanctions et appelle à se rassembler mardi 31 août devant la DOTC de Nanterre à partir de 13h. Un préavis de grève national est déposé.

Un conflit contre les réorganisations

Le conflit a débuté à Châtillon le 26 avril puis s'est étendu à Clamart, Asnières et Bois Colombes. Il portait sur le maintien du nombre de quartiers, sur la sécabilité et sur la transformation de CDD en CDI. La direction n'a eu de cesse de faire durer le conflit. Il s'est achevé en juillet, après 66 jours de grève par un protocole donnant pour partie satisfaction aux grévistes.

Dès le début du conflit, la direction a multiplié les blocages, les provocations et les intimidations : volonté de discréditer les militant-es en les faisant passer pour des extrémistes, refus de discuter au niveau départemental, volonté d'exclure certains militants des délégations, refus de laisser les grévistes s'adresser aux non-grévistes, emploi systématique d'huissiers et de vigiles (avec chien), accusation de séquestration contre des militant-es SUD et CGT, multiplication des suspensions de fonction et des blâmes...

De lourdes menaces de sanction

La plupart des suspensions de fonction ont été transformées en blâmes. Mais la direction du Courrier persiste : elle voudrait sanctionner trois militants SUD.

Il leur est reproché d'avoir pénétré dans les établissements pour informer les non-grévistes et tenir des Assemblées Générales, d'avoir occupé la DOTC et le Siège à plusieurs

reprises. De plus, elle les accuse d'une soi-disant séquestration le 10 mai alors que les grévistes protestaient, dans les locaux de la DOTC, contre le refus de la direction de recevoir un secrétaire départemental SUD dans la délégation qui devait négocier.

Après avoir tenté d'étouffer le mouvement de grève par tous les moyens, la direction persiste dans une volonté de revanche.

Pour la liberté d'expression et la liberté syndicale

La direction multiplie les entraves au droit de grève, pas seulement dans les Hauts-de-Seine mais partout où les postier-es contestent son autoritarisme, son absence d'écoute et son mépris. A Paris, un militant SUD, Olivier, est également menacé de Conseil de discipline pour des prises de parole et des faits de grève.

L'entrave au droit de grève, c'est l'interdiction systématique des prises de parole, parfois des visites de bureaux, les menaces de mise en absence irrégulière des grévistes sous le moindre prétexte, l'emploi d'huissiers et de vigiles, l'emploi d'intérimaires ou le recours à des filiales ou à des cadres pour faire le travail des grévistes.

Les entraves au droit de grève et l'absence de dialogue social sont inacceptables !

Contre les entraves au droit de grève et à la liberté syndicale

Rassemblement Mardi 31 Août

à 13h devant la DOTC des Hauts-de-Seine

3 bd du Levant à Nanterre RER Nanterre Ville

Un préavis national de grève est déposé

Ni licenciement ni sanctions



**Fédération syndicale des activités postales
et des télécommunications**

25 / 27 rue des Envierges 75020 Paris

Téléphone : 01 44 62 12 00

Télécopie : 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.org

<http://www.sudptt.org>